ANALELE ŞTIINŢIFICE ALE UNIVERSITĂŢII „ALEXANDRU IOAN CUZA” DIN IAŞI
TOMUL LXV/I, ŞTIINŢE JURIDICE, 2019

# De l’utilité de la traduction des documents d’état civil dans le cadre du cours de français – langues de spécialité. Une approche didactique

# The Usefulness of Translating Register Office Documents in French Classes – Language For Specific Purposes. A Didactic Approach

**Adina Cornea**[1]

**Résumé:** La traduction du discours juridique est un processus complexe qui englobe des connaissances relevant de plusieurs domaines (juridique, théorie de la traduction, linguistique, stylistique etc.) et qui comporte des contraintes spécifiques. C’est la raison pour laquelle cette tâche s’avère particulièrement intéressante et provocatrice tant pour les traducteurs ou juristes que pour les enseignants de Français – langues de spécialité. Nous traiterons ce sujet dans la perspective didactique du formateur de futurs traducteurs agréés en Roumanie, qui enseigne des cours au sein du Département des Langues Étrangères Appliquées de l’université de Cluj-Napoca. Par ce travail, nous espérons pouvoir répondre surtout aux questions liées à l’utilité de la traduction des documents d’état civil bilingues ou trilingues, aux compétences nécessaires pour devenir traducteur agréé ou au statut que ce dernier détient à présent.

**Mots-clés:** traduction, langues de spécialité, documents d’état civil, didactique, formateur

**Abstract:** Translation of the legal speech is a complex process requiring knowledge from different fields (law, translation theory, linguistics, stylistics, etc.) and involving specific rules. That is why this task is extremely interesting and challenging both for translators and legal advisers and for professors teaching French for specific purposes. This topic will be tackled from the didactic perspective of the trainer of future sworn translators in Romania within the Department of Applied Modern Languages of Cluj-Napoca University. Thus, we aim to discuss the utility of translating bilingual or trilingual register office documents, the competencies needed in order to become a sworn translator and the current status of such translators.

**Keywords:** translation, language for specific purposes, register office documents, didactics, trainer

[1] Maître de conférences, Département LEA, Faculté des Lettres, Université « Babeş-Bolyai » de Cluj Napoca, adina.cornea@yahoo.com.

## 1. La traduction du discours juridique. Généralités

La traduction du discours juridique doit être abordée tant du point de vue théorique (la théorie de la traduction) que du point de vue pratique (dans notre étude, par la discussion sur l'utilité de la traduction en français de quelques documents d'état civil bilingues ou trilingues issus par les autorités roumaines).

La motivation du choix de ce sujet vient du fait que nous enseignons des cours de Français – langues de spécialité aux étudiants du Département des Langues Étrangères Appliquées de la Faculté des Lettres de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca dans le cadre desquels nous employons ce type de matériels. En outre, nous sommes traductrice agréée auprès du Ministère de la Justice de Roumanie, un métier qui, implicitement, suppose le travail avec des documents appartenant au domaine juridique-administratif.

Ce domaine étant spécialisé, la traduction de tout type de texte qui en résulte comporte des règles à respecter et des consignes à suivre pour donner un produit final compréhensible, conforme et déontologique. Un rôle crucial dans ce tableau est joué par la terminologie, qui « peut être définie, brièvement, comme le rapport entre les concepts/idées, d'une part, et les mots, d'autre part, processus qui peut s'avérer difficile »[2].

À part la terminologie, le discours juridique est aussi important. Traduire un texte juridique signifie passer d'un système de droit à un autre (du droit romain au Common Law, par exemple). Heureusement, dans le cas de notre débat, les systèmes juridiques roumain et français sont fondés tous les deux sur le droit romain, donc il n'y aura pas de grandes différences dans leur organisation et de difficultés importantes pour le traducteur dans son essai de trouver un équivalent pour les termes spécialisés.

Au département LEA de Cluj-Napoca, nous formons les étudiants à la traduction professionnelle, processus qui se caractérise par la prise en compte « de la situation professionnelle (travail commandité, (...) respect des contraintes imposées par le client, respect de délais généralement très courts, etc.), mais aussi par un type de textes qui n'est pas habituellement présent en cours de traduction »[3], notamment le texte juridique-administratif. Cette étape fait partie du cursus du cours de langues de spécialité que nous présenterons dans le chapitre suivant.

La traduction spécialisée a gagné plus de poids en Roumanie surtout dans le contexte de l'adhésion du pays à l'Union européenne en 2007. Maria Ţenchea et Georgiana Lungu-Badea sont d'avis que la recherche dans le domaine de la traductologie se propose de donner une définition à la traduction spécialisée « en

[2] Carmen-Ecaterina Ciobâcă, « Traduction du droit communautaire. Quelques commentaires traductologiques », in *Analele Ştiinţifice ale Universităţii „Al. I. Cuza" Iaşi*, Tomul LXIII, Ştiinţe juridice, 2017, Supliment, p. 66.

[3] Élisabeth Lavault-Olléon, « Former des étudiants LEA à la traduction technique et scientifique : un défi didactique ? » in *Actes de l'atelier Langue de spécialité du 33e congrès de la SAES*, ASp, la revue du GERAS, no.3/1994, p.2.

partant de l'analyse des particularités du discours spécialisé et des caractères spécifiques des différents types de textes »[4].

Dans ce nouveau contexte, les documents issus par les autorités roumaines sont, la plupart des fois, bilingues ou trilingues (roumain, anglais et/ou français) et les traducteurs roumains commencent à se poser des questions sur l'utilité de leur traduction vers ces langues cible. C'est une bonne occasion d'en discuter avec les étudiants en cours et de débattre sur les différentes approches qu'ils pourraient adopter.

## 2. Les défis du cours de Français – langues de spécialité

Le parcours universitaire accorde une importance accrue à la formation des traducteurs spécialisés. Celle-ci débute par l'acquisition des compétences de traduction dans des domaines généraux, tel que celui de la presse, de la politique, du climat ou des relations internationales, et continue par des domaines spécialisés, bien définis, tel que le domaine financier-bancaire, juridique, administratif, technique ou médical.

Dans ce but, le formateur doit choisir attentivement les méthodes employées en cours et ses matériels didactiques. Il faut toujours combiner la théorie avec la pratique. Des notions de traductologie sont introduites aux étudiants dès la première année au niveau licence et elles deviennent toujours plus complexes dans les deux années à suivre. S'ils décident de continuer leurs études au niveau master, la théorie de la traduction ne sera plus un secret pour eux. Le côté pratique du cours de Français – langues de spécialité de la 2$^{e}$ année d'étude au niveau licence comprend des exercices de traduction que nous proposons aux étudiants, avec des textes courts et plutôt généraux au début, pour s'occuper ensuite de textes plus longs et spécialisés.

La formation des futurs traducteurs dans le domaine administratif-juridique doit être solide et rigoureuse. Elle commence pendant les années passées à l'université, mais continue à s'achever durant l'activité que le traducteur déroule au fil du temps. Pour réussir dans la vie professionnelle, il faut lier la compétence linguistique aux autres compétences des étudiants, telles que les compétences cognitives et communicationnelles.

À part les problèmes de langue susceptibles de surgir durant le processus de traduction en français de différents documents d'état civil que nous proposons en cours, les étudiants se confrontent aussi au défi du degré de spécialisation des textes choisis. À ce point intervient l'emploi des ressources imprimées et des ressources en ligne et la collaboration avec leurs camarades. Ils doivent savoir choisir entre une multitude de ressources qui sont à leur disposition, soit

[4] Maria Țenchea, Georgiana Lungu-Badea, « Perspectives roumaines sur la traductologie », in Michel Ballard (éd.), *Qu'est-ce que la traductologie* ?, Arras, Artois Presses Université, 2006, p.76. Notre traduction.

individuellement, soit par le travail d'équipe, car traduire est avant tout « une activité de résolution de problèmes menant à des prises de décision »[5].

Les étudiants et les futurs traducteurs sont obligés de faire des choix dont ils assument la responsabilité et qu'ils doivent pouvoir justifier par la suite. En général, au début de la formation, les stratégies de travail de nos étudiants sont très variables, avec des performances très inégales. Leur reflexe initial est de traduire mot à mot ou phrase par phrase, au détriment de l'analyse du texte dans son ensemble et du contexte de traduction, fait confirmé par nos propres observations au long des années.

Pourtant, à l'ère de la surinformation, où presque tout est accessible en ligne, l'analyse d'un texte à traduire à l'aide des ressources se fait difficilement. Pourquoi ? Les étudiants s'y perdent facilement et tendent à abuser de Google ou de Wikipédia, qui s'avèrent une solution facile, mais peu spécifique et pas toujours fiable. Ainsi, des erreurs apparaissent et la recherche reste limitée. C'est ici qu'intervient encore une fois le formateur, qui doit savoir guider ses étudiants dans cette démarche et leur faire comprendre la nécessité de consulter des ressources de tout type et d'en extraire des informations correctes et complètes.

### 3. La traduction des documents d'état civil. Statut et compétences du traducteur agréé roumain

Quand on fait référence au statut du traducteur agréé en Roumanie, il faut dire qu'après avoir parcouru toutes les étapes pour obtenir son autorisation, celui-ci commence à traduire tout type de texte en général, sans spécialisation particulière. Pourtant, au fil du temps, en fonction de son activité quotidienne, de la fréquence avec laquelle se succèdent ses traductions et de la demande qui existe sur le marché, il arrive à préférer ou à favoriser un certain domaine, tel que le domaine juridique-administratif. Ce domaine comporte aussi la traduction de documents d'état civil, tels que les certificats de naissance ou de mariage, les cartes d'identité ou les passeports, qui représenteront les exemples choisis par nous en ce qui suit.

Indépendamment du domaine, la traduction assermentée doit respecter certaines règles de contenu et de mise en page. Le traducteur ne peut pas se permettre de faire des changements ou des adaptations du texte source. Il existe des éléments spécifiques qu'il faut prendre en considération. Parmi ces éléments on retrouve les photos, les signatures et les cachets qu'il faut toujours mentionner à côté des informations proprement-dites que le document transmet.

Le traducteur agréé est tenu aussi de commencer par un en-tête qui montre la langue source : « Traduit du roumain » ou « Traducere din limba franceză ».

[5] Sylvie Vandaele, Mariana Raffo, Sylvie Boudreau, « Les défis de la pédagogie de la traduction spécialisée : mise en œuvre d'un site de référence en biomédecine », in *La formation en traduction : pédagogie, docimologie et technologie II*, volume 21, no. 2, Association canadienne de traductologie, 2008, p. 64.

En outre, le verso de toute traduction assermentée comprendra le nom et le numéro de l'autorisation du traducteur, ses langues de travail, son cachet et sa signature, ainsi qu'un texte standard contenant l'article 12 de la Loi no. 36/1995 des notaires publics et de l'activité notariale.

Si l'on pense à la mise en page, la traduction en vue de la légalisation doit respecter autant que possible le format original, mais il faut dire que, souvent, au bout d'un nombre d'années d'expérience, les traducteurs agréés établissent des styles personnels et choisissent des formes qu'ils considèrent les meilleures afin de servir leur intérêt.

Bien sûr, lorsque l'on parle de compétences, le traducteur agréé doit faire preuve premièrement de connaissances linguistiques (syntaxe, vocabulaire, ordre des mots), mais aussi de compétences culturelles (liées à la langue cible), de compétences numériques (emploi des logiciels de traduction), ainsi que de compétences de recherche (des documents imprimés ou en ligne) et, par la suite, de validation des variantes trouvées. La traduction assermentée nécessite aussi de la logique, de la patience, de la passion, du sens de l'organisation et une bonne gestion du temps.

Les connaissances linguistiques sont un élément qui ne peut manquer de la formation du traducteur de tout type. Dans le cas particulier du domaine administratif et juridique, on parle le plus souvent d'expressions figées, empruntées du langage archaïque, juridique ou des pratiques bureaucratiques.

Les compétences culturelles s'ajoutent à celles linguistiques pour compléter le tableau du produit final de l'activité de traduction. Le traducteur joue un rôle primordial dans le processus d'intercompréhension et de communication interculturelle. Il ne suffit pas d'avoir des compétences pour comprendre la langue, mais aussi la culture étrangère.

À présent, il va de soi qu'un traducteur doit savoir utiliser les logiciels de traitement du texte et avoir, donc, des compétences numériques. En plus, il faut surtout ne pas oublier les signes diacritiques des différentes langues (le roumain en a pleinement !) et la ponctuation, éléments sans lesquels la traduction assermentée ne remplit pas les critères de qualité.

La recherche et la validation ne peuvent jamais manquer de l'éventail des compétences du traducteur agréé. Celui-ci va consulter des sources imprimées ou en ligne sous la forme des dictionnaires bilingues ou monolingues, des livres et des textes authentiques. Des fois, surtout dans le cas des dictionnaires roumains, on pourrait débattre sur leur qualité et exactitude. C'est ici qu'intervient le rôle des textes parallèles ou la discussion avec des spécialistes du domaine pour pouvoir valider les termes offerts comme variante de traduction par les sources employées.

Logique, patience, passion, organisation, gestion du temps sont autant de qualités du traducteur agréé. Il doit comprendre le contenu des documents à traduire et ensuite transférer dans la langue cible leur message. Il doit être patient avec ses clients car, de nos jours, travailler avec les gens c'est la plus difficile des choses. La traduction exige de la compréhension et du temps pour la recherche.

Respecter les délais imposés par le client n'est pas toujours évident. C'est pour cela que le traducteur doit savoir organiser son temps de la meilleure manière possible.

Pourtant, toutes compétences acquises, dans le cas de toute traduction on se pose des questions sur son utilité. Qui lira ma traduction ? Qui en bénéficiera ? Quel sera le contexte où ma traduction sera employée ? Voilà quelques questions qui ne cessent de tracasser le traducteur. Pour essayer de répondre, nous analyserons la traduction d'un certificat de naissance et d'une carte d'identité roumaine, documents appartenant au domaine juridique-administratif que nous explorons lors du cours pratique Français – langues de spécialité. Notre discussion se limitera ici à la traduction du roumain vers le français et non vice-versa, la traduction du français vers le roumain pouvant constituer le sujet d'une recherche ultérieure.

À partir de l'année 2000, le format du certificat de naissance roumain a changé et le document a été mis en circulation dans ce nouveau format. Dans notre démarche, nous avons consulté 3 documents datant des années 2002, 2009 et 2011. Nous avons pu remarquer qu'il y a des différences entre les formats source et cela donne naissance à des remarques concernant la qualité de la version française de ces documents.

En 2002 et 2009, le certificat de naissance était déjà trilingue (roumain, français et anglais). Pourtant, par endroits, nous pouvons observer des fautes de langue (accord en genre) et de vocabulaire (mot mal choisi). Un premier exemple est représenté par les rubriques « Date privind copilul » (Données concernant l'enfant) et « Date privind părinţii » (Données concernant les parents), où le mot « date » signifie « informations » ; néanmoins, il est rendu en français par « dates » (date du calendrier, date d'une rencontre) au lieu de « données » (informations, renseignements, détails).

Une autre faute se retrouve vers la fin du certificat de naissance, où l'expression roumaine « Eliberat de » est rendue en français par « Délivrée par » (féminin). On observe donc un participe passé féminin, même si le titre du document contient un nom masculin (« certificat »). Dans ce cas, le traducteur choisi par les fonctionnaires de l'état civil pour traduire le certificat de naissance en français n'a pas fait suffisamment attention et, par excès de zèle, a fait l'accord du participe passé au féminin au lieu du masculin.

Par contre, toutes les autres informations sont correctement traduites en français. Nous en citons quelques exemples : le terme roumain « CNP » (« cod numeric personal » = numéro d'identification de chaque personne, contenant sa date de naissance, le sexe, le département et le numéro d'ordre dans le registre de l'état civil – correspondant du « numéro de sécurité sociale ») est rendu en français par « code personnel », une trouvaille plutôt neutre, mais qui souligne de manière précise l'idée qui se trouve derrière les mots.

Pour ce qui est du mot « judeţ », le traducteur a décidé de le traduire par le terme français « département », une division administrative française située entre

la commune/municipalité et la région. En Roumanie, le terme « judeţ » décrit en grandes lignes la même réalité.

Il convient d'ajouter une autre remarque à propos de la rubrique « Prenume » (mot roumain ayant la même forme au singulier et au pluriel). La variante choisie par le traducteur est à moitié correcte (« Prénom », au singulier). Néanmoins, une personne peut avoir plusieurs prénoms ; par conséquent, ce substantif doit se retrouver au pluriel dans le texte français (« Prénoms »).

Pour le modèle de 2011, le traducteur a fait preuve de plus d'attention et de rigueur et, par la suite, il a employé correctement le terme « données » au lieu de « dates » et le participe passé masculin « délivré » à la place du féminin « délivrée », à la différence des variantes des années précédentes.

La carte d'identité roumaine n'a pas subi trop de changements les dernières années. Elle est délivrée en trois langues, les mêmes que dans le cas du certificat de naissance (roumain, français et anglais). Par conséquent, nous avons choisi pour notre discussion, au hasard, une variante de 2017. Le débat vise cette fois-ci plusieurs aspects :

1. des rubriques non-traduites ; le traducteur a choisi de ne pas traduire les cases roumaines « Serie » (Série) et « Nr. » (No.), son choix pouvant être expliqué par le fait qu'il n'y a pas suffisamment de place sur le plastique représentant le document et que les deux mots ressemblent aux termes français qu'il aurait pu employer. Le traducteur a probablement jugé inutile d'ajouter ces équivalents français, croyant que les termes roumains seront compris parfaitement par les Français. Les termes roumains « judeţ » et « municipiu » n'ont pas été traduits en français non plus ; probablement, les variantes possibles auraient été « département » et « municipalité ». L'adresse roumaine du titulaire de la carte d'identité se retrouve telle quelle, aucune variante n'étant fournie en français, pour des raisons bien connues (les réalités des deux pays sont différentes lorsque l'on parle des immeubles, des appartements, des entrées dans les bâtiments, etc.) ;

2. des accents manquent ; souvent, mais de manière impardonnable, les traducteurs omettent les accents. Cela ne devrait plus arriver au 21$^{e}$ siècle dans le monde du numérique, où l'ordinateur corrige toutes les fautes à l'aide des logiciels impeccablement conçus. En voici quelques exemples : « prenom » au lieu de « prénom », « nationalite » au lieu de « nationalité », « delivree » au lieu de « délivrée » ou « validite » au lieu de « validité » ;

3. le nom du pays est remplacé par le code du pays. Le terme « Roumanie » qui désigne le pays émetteur de la carte d'identité est rendu en français par le code du pays, reconnu au niveau international : « ROU », ce que nous jugeons une très bonne solution du traducteur ;

4. l'accord correct du participe passé. Cette fois-ci, à la différence du certificat de naissance, le participe passé « délivré » est employé correctement, tenant compte du nom qui se retrouve dans le titre du document : « carte d'identité ». En outre, le traducteur a bien fait l'accord au féminin (« délivrée »).

## 4. Conclusions

Si au début de l'article nous avons formulé la question de l'utilité de la traduction des documents d'état civil, nous pouvons conclure maintenant que le travail du traducteur agréé continue d'être nécessaire sur le marché et que, en fait, l'être humain ne pourra jamais être remplacé par la machine même si nous vivons dans l'ère de la technologie de l'information où tout se développe à une vitesse incroyable. Jamais les logiciels de traduction ne pourront rendre l'atmosphère et le contexte du texte source et ils ne surprendront jamais les nuances stylistiques ou les artifices de langue.

Par conséquent, même si les documents roumains d'état civil sont délivrés en variante trilingue à présent, nous avons pu voir que, par endroits, des fautes se sont glissées. Donc, il convient d'avoir une variante officielle traduite et vérifiée par un traducteur agréé avant que les papiers n'arrivent dans le pays qui les exigent.

Étant en apparence des textes ordinaires, voire basiques, le certificat de naissance et la carte d'identité posent les problèmes spécifiques à un texte juridique ou technique : la mise en page, la validation des termes (terminologie propre), la contrainte stylistique (phrases courtes, formules consacrées du domaine), le code de rédaction (en-tête, photos, signature, cachets), le respect d'un modèle standardisé.

La collaboration des institutions de l'État avec des traducteurs agréés doit continuer à exister et à se renforcer car elle apporte la garantie de la qualité de la traduction des documents d'état civil. Les erreurs rencontrées dans les deux types de documents étudiés méritent d'être analysées afin de les éviter ; en outre, elles on peut y recourir comme matériel didactique en cours de langues de spécialité. Il faut décidemment faire de la recherche terminologique et vérifier l'orthographe de tous les mots avant de présenter la traduction au client ou avant de délivrer un document officiel bilingue ou trilingue. Les termes spécialisés doivent être gardés de manière cohérente afin de produire un texte homogène. Aucune idée ne sera laissée de côté et la mise en page sera claire et lisible.

Les étudiants en LEA niveau licence qui suivent le cours de Français – langues de spécialité sont confrontés à une grande diversité de sujets, y compris à la traduction de documents d'état civil, ce qui leur permet de perfectionner leurs méthodes de travail et d'être plus efficaces dans leur future activité sur le marché. Ils témoignent la passion pour les langues, mais ils aiment aussi l'ordre, la discipline et la rigueur. Sous leur masque de chercheurs silencieux et solitaires se cacheront toujours des enthousiastes de la communication.